

CAP

ÉLECTRICIEN

CAP PROE – Diplôme de niveau V.

Le CAP PROE permet d'exercer le métier d'électricien dans :

- les logements individuels et collectifs
- les locaux tertiaires non résidentiels (bureaux, ateliers)
- les installations publiques (éclairage, signalisation).

Le titulaire de ce CAP prépare son chantier et réalise des installations en :

- courants forts (éclairage, chauffage, motorisation, alarmes)
- courants faibles (téléphonie, TV, réseaux informatiques...).

A l'issue de cette formation de 2 ans, le titulaire du CAP peut :

- poursuivre la formation en électricité en intégrant le Bac Pro EEEEC ou le BP IEE (2 ans),
- compléter la formation dans le domaine de la plomberie en préparant le CAP Plombier en 1 an ou le Bac Pro TISEC ou le BP en 2 ans,
- intégrer une entreprise avec la qualification niveau V d'ouvrier professionnel.



Organisation des horaires

2 nd e CAP	1 ^{re} e CAP	
3 h	3 h	Lettres / Histoire-Géographie
3 h	3 h	Mathématiques – Sciences Physiques
1,5 h	1,5 h	Langues vivantes
1 h	1 h	Arts Appliqués
2,5 h	2,5 h	EPS
11,5 h	12 h	Enseignement Professionnel
1,5 h	1,5 h	Co-intervention Enseignement Professionnel/Français
1,5 h	1,5 h	Co-intervention Enseignement Professionnel/Math
6 h	6 h	Réalisation d'un chef d'œuvre
1,5 h	1 h	Prévention Santé Environnement
2 h	2 h	Accompagnement personnalisé
7 sem	7 sem	PFMP : Périodes de Formation en Milieu Professionnel Stages en entreprise

